

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.  
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.  
9 — 02 — — Omnibus.  
1 — 33 — soir, Omnibus.  
— — — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

heures minutes du matin, Mixte.  
8 — 20 — — Omnibus.  
— — — — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus.  
4 — 44 — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

## Chronique Politique.

La nouvelle de la capitulation de Paris ne paraît pas avoir produit en Allemagne tout l'effet qu'on en attendait. Les manifestations de la joie publique n'ont pas eu l'élan qu'on espérait à Berlin. Quelque grande que soit la satisfaction d'entrevoir la fin prochaine d'une guerre terrible, on regrette de ne se trouver encore qu'en présence d'un prélude d'espérances.

On avait rêvé aussi un dénouement entouré de plus d'éclat, une prise d'assaut, une entrée triomphale des Prussiens dans la capitale assiégée.

Les journaux de Berlin essaient de réagir contre ces impressions, les uns en faisant ressortir la grandeur du résultat obtenu, les autres en applaudissant aux arrangements conclus entre le comte de Bismark et M. J. Favre, comme étant le gage de la paix que l'Allemagne salue comme la seule inauguration digne du nouvel empire allemand.

A Berlin et à Aix-la-Chapelle, les dernières levées d'hommes ont provoqué des émeutes, et le désespoir gagne toutes les villes de l'Allemagne. Quelques journalistes, qui ont osé publier la terrible statistique des veuves et des orphelins que la guerre a faits, ont été immédiatement emprisonnés. On parle de la découverte d'une association qui, sous le nom de *Vengeurs des Orphelins*, a fait serment d'assassiner le roi de Prusse, Bismark et de Moltke.

On mande de Londres, le 7 février :

Le *Daily-News* publie un article éloquent, démontrant la nécessité d'une attitude de modération et de générosité chez M. de Bismark, dans l'intérêt même de l'Allemagne. Il ajoute que le patriotisme germanique doit dicter au vainqueur une conduite identique à celle que lui inspirerait le sentiment d'humanité.

Le *Morning-Post* publie une dépêche de Calais, 6 février, soir, disant que les Prussiens semblent avoir décidé de retarder le ravitaillement de Paris. A Amiens, neuf trains de provisions ont été retenus à la gare par les autorités allemandes, bien que la ligne soit libre jusqu'à Paris.

La communication ferrée interrompue entre Amiens et Abbeville sera rétablie dans trois jours.

On lit dans le *Français* :

Nous avons annoncé l'arrivée du général Le Flô à Bordeaux et sa prise de possession immédiate au ministère de la guerre.

On parle de scènes très-graves qui auraient eu lieu dans les bureaux et d'incidents sur lesquels une lumière complète est indispensable.

Un employé supérieur, dit la *France*, tombé du faite des grandeurs en même temps que M. Gambetta, aurait trouvé moyen de reprendre ses fonctions pour « quelques heures », le lendemain jour où il les avait quittées, et aurait profité de ce second et court passage aux affaires afin d'enlever « cinq registres de dépêches ».

L'accusation est grave et mérite un éclaircissement immédiat.

Il n'est pas admissible en effet qu'une série de documents, propriété exclusive de l'Etat et partie indispensable de notre histoire militaire, soit distraite de l'enquête à laquelle les députés ne manqueront pas de se livrer, en vue de remonter aux véritables causes des immenses désastres dont souffre le pays.

Le *Journal officiel* publie les lignes suivantes :  
Quelques journaux annoncent qu'un décret émané de la Délégation de Bordeaux a prononcé la révocation de plusieurs magistrats inamovibles. Le Gouvernement n'a aucune connaissance officielle de ce décret; les questions qui touchent à l'inamovibilité de la magistrature ne peuvent être résolues que par l'Assemblée des mandataires du pays, à laquelle sera soumis un travail important sur l'organisation judiciaire, travail préparé par une commission de juristes et de magistrats instituée par décret du 18 septembre dernier. Le décret de la Délégation n'a donc pu trancher ces questions.

On assure que tous les membres du Gouvernement encore présents à Paris doivent arriver à Bordeaux sous peu.

Leur présence est nécessitée par l'ouverture de l'Assemblée nationale, à laquelle ils doivent rendre compte de leur gestion des affaires publiques depuis le 4 septembre dernier.

Le bruit est très-accrédité à Londres que l'armistice, qui expire le 19 février, ne tardera pas à être prolongé de manière à faciliter les délibérations de l'Assemblée nationale.

Nous avons annoncé, d'après un journal de Lyon, l'arrestation du général Bressoles, de l'armée de l'Est, au moment où il rentrait de Suisse en France.

La *Décentralisation* dit à ce sujet : « Le général Bressoles ne serait-il pas dépositaire des papiers du général Bourbaki, papiers compromettants pour beaucoup de gens, et ne serait-ce pas ce dépôt qui lui aurait valu les désagréments qu'il a éprouvés à la frontière suisse et à Lyon ? »

## LA PROCLAMATION DU DUC D'AUMAËLE.

Nous lisons dans l'*International* :

M. le duc d'Aumale vient de publier une lettre aux électeurs que nous nous empressons d'insérer. Nous ouvrons volontiers nos colonnes aux circulaires des candidats du parti de l'ordre, qui ont, comme le duc d'Aumale, le courage de faire partie de la prochaine Assemblée au milieu de tous les malheurs de la patrie.

« Messieurs les électeurs,

Il y a quatre mois, plusieurs d'entre vous m'ont offert leurs suffrages; j'ignore s'il vous convient de me les donner aujourd'hui. Je ne puis d'ailleurs vous parler aussi complètement, aussi librement que je le voudrais, et il me faut refouler dans mon cœur tous les sentiments qui en débordent. Je ne sais même si ces quelques lignes arriveront jusqu'à vous; j'essayerai cependant de vous les faire parvenir, car, à ceux qui voudraient encore me choisir pour les représenter à l'Assemblée nationale, je crois devoir donner quelques

explications sur deux questions capitales qui seront posées à l'Assemblée : la question de paix ou de guerre, la question constitutionnelle.

Sur le premier point, comme je n'ai eu aucune part de responsabilité directe ou indirecte dans les événements ou les actes qui ont préparé la guerre et la situation actuelle, je dois stipuler mon entière liberté d'appréciation ou de réserve. J'y suis encore autorisé par l'inaction qui m'a été imposée alors que je réclamaiss avec instance le droit de combattre pour mon pays.

Sur le second point je m'expliquerai avec une complète sincérité. Quand je considère la situation de la France, son histoire, ses traditions, les événements des dernières années, je reste frappé des avantages que présente la monarchie constitutionnelle; je crois qu'elle peut répondre aux légitimes aspirations d'une société démocratique, et garantir, avec l'ordre et la sécurité, tous les progrès, toutes les libertés. C'est avec un mélange de fierté filiale et de patriotique douleur que je compare la France, en son état actuel, à ce qu'elle était sous le règne de mon père.

Cette opinion, j'ai le droit de l'avoir comme homme, et je crois avoir aujourd'hui le devoir de l'exprimer comme citoyen; mais je n'y mêle aucun esprit de parti, aucune tendance exclusive. Dans mes sentiments, dans mon passé, dans les traditions de ma famille, je ne trouve rien qui me sépare de la République. Si c'est sous cette forme que la France veut librement et définitivement constituer son gouvernement, je suis prêt à m'incliner devant sa souveraineté, et je resterai son dévoué serviteur.

Monarchie constitutionnelle ou république libérale, c'est par la probité politique, la patience, l'esprit de concorde, que l'on peut sauver, reconstituer, régénérer la France.

Ce sont les sentiments qui m'animent.

H. D'ORLÉANS,

Duc d'Aumale,

1<sup>er</sup> février 1871.

Le Gouvernement n'a pas reçu une seule communication des résultats électoraux dans les pays occupés par l'ennemi et dans le département de la Seine. Le public sait qu'il n'existe pas de communication télégraphique directe avec Paris et les départements envahis.

On ne connaît encore les résultats que de 56 départements.

M. Thiers est jusqu'à présent élu dix-sept fois.

Les départements qui l'ont nommé, sont ceux de l'Aude, les Bouches-du-Rhône, la Charente Inférieure, le Cher, la Dordogne, le Finistère, la Gironde, l'Hérault, les Hautes-Alpes, la Loire, les Landes, le Lot-et-Garonne, le Nord, la Seine-Inférieure, la Vienne, enfin Saône-et-Loire.

Le général Trochu est nommé neuf fois : Bouches-du-Rhône, Finistère, Loire, Loire-Inférieure, Morbihan, Rhône, Tarn, Côtes-du-Nord et Vendée.

M. Dufaure est élu quatre fois : dans l'Hérault, les Basses-Pyrénées; la Charente-Inférieure et la Gironde.

Le général Changarnier est élu trois fois.

Le général d'Aureilles de Palladines, deux fois.

L'amiral Jauréguiberry, deux fois.

M. Jules Favre et M. Grévy comptent également plusieurs nominations.

*Charente-Inférieure.* — Bethmont, candidat républicain, est élu le premier; tous les autres élus appartiennent à l'union libérale, Thiers, Dufaure, etc.

Dans le Rhône, la liste de conciliation a passé. Sont élus : MM. Trochu, Jules Favre, Ducasse, Béranger, de Roger la Parrade, Perret, S-Victor, Glas, Mangini, de Mortemart, Flotard, Morel.

Tel est le résultat, sauf 2 cantons, qui ne pourront le modifier.

*Creuse.* — La liste républicaine a échoué, la liste conservatrice tout entière est nommée.

*Lille, 9 février.* — Dans le Nord la liste conservatrice libérale est élue. Corne 101,983, Thiers 98,185, etc.

La liste républicaine a eu 25,000 voix de majorité dans la ville; mais les campagnes sont entièrement conservatrices.

*Limoges.* — La majorité est pour la liste libérale indépendante.

*Finistère.* — Sont élus : Thiers, général Le Flô, Bienvenu, etc.

*Manche, 10 février.* — La liste des conservateurs est élue : Daru, Saint-Pierre-le-Grand, etc., avec une grande majorité.

La question Joinville est réservée. Le prince de Joinville est élu le premier, s'il est accepté.

*Mayenne.* — Tous les conservateurs sont élus.

*Moulins.* — La liste conservatrice passe : général d'Aureilles de Paladine etc.

*Orne, 10 février.* — La liste des conservateurs est passée tout entière : d'Audiffret, Pasquier, Sicotière, etc.

*Rodez, 9 février.* — La liste cléricale conservatrice est élue, Barrassend, Boisse, etc.

*Savoie.* — Les quatre premiers de la liste républicaine sont élus; ensuite vient Beauregard.

*Saône-et-Loire.* — Une liste mélangée de républicains et de conservateurs libéraux passe.

*Toulon, 9 février.* — La liste républicaine tout entière est élue. Brun, Gambetta, Ledru-Lollin, Barbaroux, Laurier, Jauréguiberry.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Faits Divers.

Le gouvernement a décidé que l'administration des postes sera séparée de l'administration des télégraphes, qui reste sous la direction de M. Steenackers.

M. Lelibois est nommé directeur des postes.

Ce sont, paraît-il, les mobilisés des Basses-Pyrénées, actuellement établis au camp de Saint-Médard, qui seraient spécialement chargés de la garde de l'Assemblée pendant son séjour à Bordeaux.

On assure que M. Challemel-Lacour, qui aurait décidément donné sa démission de préfet du Rhône, aurait pour successeur M. Valentin, ancien préfet de Strasbourg.

— Triste et singulier rapprochement ! La guerre commence le 28 juillet, Strasbourg capitule le 28 septembre, Metz le 28 octobre, Paris le 28 janvier ! ..

— Tous les généraux en chef des armées de province sont mandés à Paris par le gouvernement.

— Par ordre de M. Arago, ministre de l'intérieur, des commissaires spéciaux sont établis en permanence à la gare de Bordeaux pour recevoir les députés et leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

— Le général Changarnier est arrivé à Autun, l'armistice lui ayant permis de quitter la Belgique pour venir en France accepter les candidatures qui lui étaient offertes.

L'illustre général se rend à Bordeaux.

— Il paraît certain que dans ses conversations avec M. Jules Favre, le comte de Bismark a révélé cette particularité que le prince Napoléon ne se serait pas proposé à la Prusse comme régent, mais comme *successor* de ce dernier avec les pouvoirs impériaux dans toute leur plénitude !

— On lit dans le *Siècle*, de Paris :

« Les dépenses nécessitées par les travaux de défense exécutés par le génie s'élèvent à la somme de 50,000,000. Celles qui ont été faites par l'artillerie, à 10,000,000 environ. »

— On assure que tous les officiers de l'armée allemande doivent recevoir, d'ici à leur retour en Allemagne, une somme de 15 fr. par jour, qui serait prise sur la contribution de 200 millions imposée à la ville de Paris.

— Chez M. A. Dumas fils, à Pny, on parlait des événements actuels :

« — Il paraît, dit quelqu'un, que le nouvel empereur d'Allemagne vient de nommer M. de Bismark prince.

» — Prince de quoi ? demanda-t-on.

» — Parbleu, répondit Dumas fils : Prince du Sang. »

#### LA CATASTROPHE DE BANDOL.

On écrit de Marseille, le 6 février :

Je vous ai annoncé hier, par le télégramme, le terrible événement arrivé dans la matinée sur le chemin de Marseille à Toulon. Je me suis empressé de recueillir quelques renseignements que je vous transmets.

Le train 481, parti de Marseille pour Toulon à 7 heures 45 minutes, avait à l'arrière quatre wagons de munitions de guerre, venant de la ligne du Midi, en destination de Toulon. Ces wagons étaient séparés des voitures des voyageurs par un seul wagon de messagerie. Le train se trouvait à deux tiers du chemin entre Bandol et Ollioules, lorsqu'une détonation terrible, épouvantable, s'est fait entendre fort loin : c'étaient les wagons de munitions qui venaient de faire explosion.

L'événement a été affreux ; les personnes sauvées couraient en désordre, folles de terreur ; les cris des blessés, les appels, les sanglots, tout était horrible. Plusieurs voitures ont été détruites, et parmi les voyageurs, il y a eu de 60 à 70 personnes tuées. Le nombre des blessés s'élève à un chiffre au moins égal.

« On a de suite organisé un service de secours et de sauvetage ; les malheureuses victimes ont été transportées à Ollioules, afin de pouvoir établir leur identité et préparer leurs familles à la connaissance de cette fatale nouvelle ; les blessés sont soignés dans les campagnes et les fermes voisines du théâtre de l'événement.

» Je bornerai mes observations à demander si la compagnie des chemins de fer remplit rigoureusement ses devoirs en joignant à un train de voyageurs des wagons renfermant des munitions de guerre, lorsqu'il y a tant de convois de marchandises ?

P. S. Je reçois au dernier moment de nouveaux détails sur le terrible événement du chemin de fer. Le convoi se composait de 20 wagons, 11 ont été broyés, les 9 autres sont en lambeaux. Les rails ont été arrachés sur une longueur de 150 mètres, et, quoique le désastre ait eu lieu en rase campagne, les maisons d'habitation éloignées ont eu leurs toitures arrachées.

Le nombre des victimes s'élève à 104. Les rapports disent 68, mais il en meurt à chaque ins-

tant. Alexandre Poncy, le frère du poète, est parmi les tués. Le chef de gare de Toulon est à toute extrémité. La ville de Toulon est dans la consternation, les alentours de la gare sont garnis de personnes affolées qui sont à la recherche d'un parent ou d'un ami.

L'Union bretonne a publié cette note furieuse :

« Un fait inouï, un acte scandaleux d'arbitraire et de violence a été accompli à Nantes.

» M. Ernest Merson, notre rédacteur en chef, officier de la Légion d'Honneur, traversait, vers une heure et demie, la place Delorme, lorsqu'il a été arrêté par deux sergents de ville, et conduit à la prison de la place La Fayette par ces deux agents escortés de cinq gardes nationaux, requis à cet effet au poste du Grand-Théâtre.

» Des passants, témoins de cet acte brutal, n'ont pu maîtriser les sentiments d'indignation dont ils étaient animés.

» Le motif de cette arrestation en plein jour, en pleine rue, est tel qu'on croit rêver en voyant se produire d'aussi incroyables abus.

» M. Ernest Merson a été condamné à douze heures de prison, par le conseil de discipline de la garde nationale.

» C'est à l'exécution de ce jugement qu'il a été procédé comme nous venons de le dire.

» On ne saurait avoir plus de délicatesse : on arrête le rédacteur en chef d'un journal le lendemain du jour d'un vote solennel.

» Dans quelques heures, M. Ernest Merson aura recouvré sa liberté. Il lui appartiendra, pour défendre en lui les droits les plus essentiels de l'homme et du citoyen outrageusement violés, de prendre la parole. Mais nous n'avons pas voulu attendre jusque-là pour protester contre un acte, dans lequel le ridicule le dispute à l'odieux, et qui, nous en sommes certains, tournera à la confusion de ceux qui s'en sont rendus coupables. »

D'un autre côté, les journaux de Nantes ont reçu communication du procès-verbal suivant :

« Le jugement de M. Merson a été prononcé le 16 décembre 1870.

» Signification ou notification dudit jugement lui a été faite le 23 décembre 1870.

» L'état-major de la garde nationale lui a envoyé un avertissement par écrit pour se constituer prisonnier le 25 décembre 1870.

» Ne s'étant pas présenté ni constitué, le gardien municipal Vallaud a reçu la copie de la grosse en forme exécutoire dudit jugement le 3 février 1871.

» Le gardien municipal Vallaud se présenta dans les bureaux du journal de M. Merson, le 3 février. Ce dernier était avec M. le baron de Girardot, M. Halgan et un autre monsieur qu'il ne connaît pas ; ces Messieurs étant sortis, le gardien entra dans le cabinet de M. Merson et il lui communiqua la mission dont il était chargé. M. Merson lui répondit : « Je n'ai pas le temps, je m'occupe des élections, j'ai une prolongation du maire que je vais aller voir. »

« Le gardien se retira.

» Le lendemain, le gardien retourna à son bureau, et il dit à M. Merson qu'il n'avait pas obtenu de prolongation, qu'il avait eu tort de le lui dire ; il lui répondit : « Je ne vous ai pas dit cela, et je vais voir M. Brindejonc. » Le garde sortit.

» Deux jours après, le gardien Vallaud retourna dans les bureaux, afin d'exécuter les ordres qu'il avait reçus ; mais M. Merson lui répondit : « Je suis très-occupé aux élections. Qu'est-ce que cela peut faire que je fasse la prison plus tard. »

» Le gardien se retira encore.

» Enfin, hier matin, 10 du courant, à huit heures et demie, étant dans la rue du Calvaire, le gardien Vallaud vit M. Merson qui descendait la rue. Il lui demanda s'il voulait se constituer, attendu qu'il ne pouvait plus différer son arrestation. M. Merson lui répondit qu'il n'irait pas et qu'il allait trouver de suite M. Nidelet.

» A une heure de l'après-midi, le gardien Vallaud prit un de ses collègues et ils allèrent sur la place Delorme attendre M. Merson ; quelques instants après, celui-ci se présenta avec un autre monsieur. Le gardien Vallaud s'approcha de lui et le pria de le suivre ; M. Merson refusa formellement en disant : je vais chez M. Nidelet pour mon affaire et je refuse de vous suivre.

Les gardiens descendirent la rue Franklin et la rue Crébillon avec lui et ce Monsieur. M. Merson monta chez M. Nidelet et les gardiens municipaux l'attendirent. A sa sortie, le gardien Vallaud dit à M. Merson :

« Il faut en finir, il faut que vous veniez avec nous de bonne volonté ou de force. »

» Ce à quoi il répondit :

« Je n'irai pas et je ne marcherai pas. »

» Vallaud dit à M. Merson :

« Vous allez faire du scandale, je vais être obligé de requérir la garde.

— Faites comme vous voudrez, je n'irai pas. »

» Pendant que l'un des gardes était allé chercher les hommes de garde, Vallaud le maintenait sur la porte de l'allée ; M. Merson gesticulait, appelait les personnes qu'il connaissait et il criait en parlant à diverses personnes qui formaient le rassemblement, les propos suivants : Voilà comment la république traite les citoyens en les arrêtant sur la voie publique ; c'est ignoble, c'est infâme.

» La garde vint et il fut conduit à la maison d'arrêt.

» Chemin faisant, il criait et il disait : Oui, Messieurs, moi Merson, officier de la Légion d'Honneur, pour douze heures de prison pour la garde nationale on me conduit à la prison avec deux agents de police et la garde nationale, et en déboulonnant le pardessus, il faisait voir au public sa décoration.

» Cette même scène a été renouvelée par lui devant le poste de la maison d'arrêt.

» Voilà les faits relatifs à cette arrestation tels qu'ils se sont passés.

» Nantes, le 11 février 1871.

» L'officier de paix, chef du service,  
» BASTONIL. »

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

L'administration municipale nous a transmis copie, avec demande d'insertion, de la lettre suivante, adressée à M. P. Ratouis.

Le *Courrier de Saumur* a reçu la même communication.

« Saumur, le 11 février 1871.

« Monsieur,

» Vous avez fait insérer dans le journal *l'Echo saumurois*, numéro d'aujourd'hui, un article anonyme ayant pour titre : « Encore ça. »

» Cet article est calomnieux depuis le commencement jusqu'à la fin.

» De la part d'un simple particulier un pareil article serait coupable ; émanant d'un magistrat, émanant de l'un des administrateurs des hospices, nous vous laissons le soin de le qualifier.

» L'opinion publique se chargera en tous cas de ce soin.

» Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

» R. BODIN, maire.

» LABICHE et J. COMBIER, adjoints. »

En l'absence de M. P. Ratouis, nous croyons devoir faire remarquer qu'il n'a point été dit par qui les paroles relevées par M. le maire auraient été prononcées, et qu'il n'a point été fait de personnalité.

Notre population se préoccupe beaucoup depuis vingt quatre heures d'un bruit, sans fondement, croyons-nous, qui circule en ville.

L'armistice serait prolongé, dit-on, à la condition de l'envahissement du département de Maine-et-Loire par les Prussiens, qui se ravitailleraient dans notre pays et logeraient chez l'habitant.

Nous croyons qu'il n'y a rien de fondé dans ce bruit. Qui aurait pu traiter, l'Assemblée nationale n'ayant pas même encore eu le temps de se réunir ?

Un de nos concitoyens, propriétaire dans la partie de la Touraine occupée par les Prussiens, a profité de l'armistice pour aller voir chez lui ce qui se passait. Il aurait trouvé dans son habitation, confortablement installés, plusieurs officiers ennemis, et parmi eux un colonel.

« Vous, de Saumur, aurait dit le colonel, petite ville, Saumur, gentille, mais veut se défendre ; petite défense, barricades chétives. Nous ne devons pas aller là ; mais, sans l'armistice,

puisqu'elle voulait se défendre, nous nous présentions avec 20,000 hommes et 50 pièces de canon. En deux heures tout eût été réglé. »

On nous apprend qu'on prête cette même conversation à deux propriétaires.

Les 15, 16 et 17 de ce mois, il passera à Saumur trois divisions de l'armée de Chanzy.

On lit dans les *Libertés publiques* :

« Nous pouvons donner comme certain que 1<sup>re</sup> et la 3<sup>me</sup> division du 15<sup>me</sup> corps ont pu entrer en Suisse.

» La 2<sup>me</sup> division, où se trouvent compris les 1<sup>er</sup>, 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> bataillons de mobiles Angevins, sont à Besançon, investi par les Prussiens. »

M. Henri de Cathelineau, colonel de la légion des volontaires de l'Ouest, est nommé général de brigade, au titre de l'armée auxiliaire.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### Dernières Nouvelles.

##### ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 12 février.

Bordeaux, 12 février.

La séance préparatoire de l'Assemblée nationale a eu lieu aujourd'hui à trois heures.

300 députés sont présents.

M. Benoist-d'Azy, qui prend place au fauteuil présidentiel comme doyen d'âge, dit que les circonstances actuelles devraient amener la constitution immédiate.

L'Assemblée nationale, quoiqu'elle ne soit pas en nombre, accueille les paroles du président par une grande approbation.

M. Emmanuel Arago observe que la constitution définitive ne pouvait pas avoir lieu avant quelques jours. Les procès-verbaux des élections, dit-il, commencent seulement d'arriver, et les résultats sont encore inconnus pour 28 ou 30 départements, spécialement pour Paris et les départements valais.

Le président met aux voix la constitution de l'Assemblée, laquelle est votée sans opposition.

M. de Larcey, député du Gard, exprime l'opinion que le bureau définitif devrait être nommé dès que le nombre des députés présents sera de moitié plus un. Il ajoute que la gravité des circonstances actuelles ne permet pas de suivre des règles ordinaires.

Le président, après une courte discussion, propose de désigner comme secrétaires les quatre plus jeunes députés.

M. Parès Dupont, du Lot, fait observer que le pays doit savoir dès aujourd'hui qu'il a sa constitution constituée.

M. Giraud, de la Vendée, insiste dans le même sens et demande aussi la désignation immédiate des secrétaires.

Conséquemment, MM. de Castellanne, Turguy-Duchatel, Wilson et de Rémusat, sont nommés au bureau.

L'Assemblée s'ajourne à demain, une heure dans le lieu ordinaire des séances, lequel sera finalement disposé.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marché de Saumur du 11 février 1871.

Foin, 780 kilogr. ....	195 »
Paille, id. ....	90 »
Luzerne, id. ....	185 »

OU A LOUER  
Présentement,  
LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,  
Près Saumur. (181)

A LOUER  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
Rue Daillé,  
QUATRE CHAMBRES au premier  
et cabinet, cave et grenier.  
S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent. (4)

Saumur, imprimerie de P. GODET.